

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE L'EAU**

**BURKINA FASO  
Unité - Progrès - Justice**

**SECRETARIAT PERMANENT DU  
CONSEIL NATIONAL POUR LA  
GESTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**RAPPORT INTERIMAIRE DU BURKINA FASO SUR  
LA DIVERSITE BIOLOGIQUE A LA CONFERENCE  
DES PARTIES**

**Ouagadougou, Décembre 1997**

LISTE DES **ABREVIATIONS**

<b>CIEH :</b>	Comité Inter-Etats d' <b>Etudes</b> Hydrauliques
<b>CILSS :</b>	Comité Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel
<b>CIRAD :</b>	<b>Centre</b> International de Recherches en Agronomie pour le Développement
<b>CRPA :</b>	Centre Régional de Promotion <b>Agro-pastorale</b>
<b>CONAGESE :</b>	<b>Conscil</b> National pour la Gestion de l' <b>Environnement</b>
<b>CRTO :</b>	Centre Régional de Télédétection de Ouagadougou
<b>FCFA :</b>	Franc de <b>la</b> Communauté <b>Financière Africaine</b>
<b>FUNGN</b>	Fédtration des Unions Nationales <b>des</b> Groupements Naam
<b>ICRAF :</b>	Centre International de Recherche en <b>Agro-foresterie</b>
<b>ICRISAT :</b>	Centre International de Recherche sur <b>les Cultures</b> des Zones Tropicales <b>Semi-Arides</b>
<b>IITA :</b>	Institut International d'Agriculture Tropicale (International Institut for Tropical Agriculture)
<b>OCCGE</b>	Organisation pour la Coopération et la lutte Contre les Grande Endémies
<b>ONG :</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ORSTOM :</b>	Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération
<b>OXFAM :</b>	ONG de lutte contre la famine (oxford <b>Famine</b> )
<b>PANE :</b>	Plan d'Action Nationale pour l' <b>Environnement</b>
<b>RAF :</b>	Réorganisation Agraire et <b>Foncière</b>
<b>UICN :</b>	Union mondiale pour la nature

## INTRODUCTION- RESUME

Ce rapport a été établi pour répondre à la directive concernant l'application de l'article 6 de la Convention sur la diversité biologique. Il devrait prendre en compte le contenu du document définitif concernant la Stratégie Nationale et le Plan d'Action (SNPA-DB) en matière de diversité biologique. Cet instrument étant en cours d'élaboration, ce rapport n'est qu'intérimaire. Le véritable Rapport National ne sera disponible qu'à l'issue de la préparation de la SNPA-DB.

La diversité biologique revêt une très grande importance pour le Burkina Faso et les communautés locales. En effet, le développement économique et social du pays repose essentiellement sur la diversité biologique. A ce titre, l'on indique que les principaux secteurs de production du pays sont l'agriculture, l'élevage et la foresterie, et que plus de 85% de la population exerce le métier d'agriculteur. L'importance accordée à la diversité biologique par les populations locales s'exprime à travers la valeur que celles-ci attribuent aux espèces de flore et de faune et à leur habitat (forêt, milieu aquatique, colline ou montagne), car entre l'homme burkinabè et son environnement, il existe des croyances, des correspondances et du savoir. Cette valeur peut être d'ordre économique, sacré, clanique, religieux, rituel, socio-culturel, etc. Ainsi, la diversité biologique représente un tout pour le Burkina Faso.

Malheureusement, l'homme qui est le plus grand bénéficiaire des bienfaits de la diversité biologique, mène de nos jours des activités qui entraînent une destruction des espèces et une modification des écosystèmes à un rythme supérieur à celui de l'évolution naturelle. Cette situation, si elle n'est pas maîtrisée, pourrait causer des calamités dans un proche avenir. A l'origine de cette tendance se trouvent la mise au point par l'homme de matériels techniques performants, la course à l'exploitation des ressources naturelles aux fins d'accumulation de richesses, la caducité du système de production des pays pauvres, l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles due à la pauvreté des populations, la pratique de la monoculture dans le domaine des cultures de rente, l'adoption de variétés nouvelles de plus haut rendement ou de meilleure qualité, en lieu et place des variétés anciennes ou locales, etc. Au Burkina Faso, les principales menaces qui pèsent sur la diversité biologiques sont : les feux de brousse, la pratique des cultures itinérantes, le déboisement, le surpâturage, les sécheresses persistantes.

Par la Convention sur la diversité biologique, les pays développés (pauvres en ressources de la diversité biologique) se sont engagés à fournir les ressources technologiques et financières aux pays les moins avancés (riches en diversité biologique) pour leur permettre de renforcer leurs capacités à préserver, gérer et utiliser rationnellement leurs ressources biologiques et leurs écosystèmes. De leur côté, les pays en développement se sont engagés à fournir aux autres pays, sur la base d'un consentement au préalable, leurs ressources génétiques pour des fins de développement durable. Les enjeux principaux qui découlent de cette convention s'articulent donc autour de trois compromis: l'accès aux ressources génétiques par ceux qui n'en ont pas (surtout les pays développés qui n'ont plus assez de ressources naturelles), l'accès à la technologie (surtout par les pays en développement qui en ont grandement besoin), l'accès aux finances nécessaires (par les pays en développement pour l'application de la Convention). C'est pourquoi le Burkina Faso a adhéré à la Convention sur la diversité biologique par sa signature le 12 juin 1992 et sa ratification le 2 septembre 1993, afin de mener, avec les autres Parties contractantes, les actions concertées à même d'assurer la préservation de ce patrimoine précieux.

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, plusieurs mesures et actions, entrant dans le cadre de l'application de ses termes en général, de son article 6 en particulier, ont été prises et réalisées par le

Gouvernement du Burkina Faso. A ce titre, nous pouvons citer la relecture en 1993 du Plan d'Action Nationale pour l'Environnement (PANE), Agenda 21 national, la révision en 1996 de la loi ponant Réorganisation Agricole et Foncière, l'élaboration en 1994 du Plan Stratégique de la Recherche Scientifique, la révision du Code de l'Environnement et du Code Forestier en 1997, etc. L'une des importantes actions récentes réalisées en faveur des ressources naturelles a été l'élaboration de la monographie nationale sur la diversité biologique. Les résultats de cette étude ont été largement consignés dans ce rapport

Une stratégie et un plan d'action nationaux en matière de diversité biologique sont présentement en cours d'élaboration. Mais en attendant, c'est le PANE ci-dessus mentionné qui joue le rôle d'un tel instrument.

Le Plan d'Action Nationale pour l'Environnement vise un équilibre socio-économique, socioculturel et environnemental, susceptibles de contribuer à la sécurité alimentaire et d'offrir de meilleures conditions de vies aux populations, tout en permettant d'atteindre les objectifs spécifiques suivants

- la sauvegarde de la diversité biologique ;
- la gestion rationnelle des ressources naturelles renouvelables ;
- la lutte contre la désertification ;
- la protection de la biosphère ;
- la lutte contre les pollutions et nuisances ;
- l'adoption d'instruments juridiques et le développement des capacités permettant la meilleure gestion de l'environnement ;
- la lutte contre la pauvreté.

La réalisation de ces objectifs passe par l'implication et la responsabilisation de toutes les parties prenantes aux actions de développement, c'est-à-dire les pouvoirs publics, les communautés rurales, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les entreprises privées et les particuliers. Par conséquent, il est précisé dans le PANE que « les initiatives à promouvoir par le PANE doivent donc autant que possible rechercher à éclairer et à soutenir les choix individuels pour qu'ils s'accordent avec les objectifs visés par les autorités ». Entant que document de stratégie, le PANE propose une logique simple et cohérente pour orienter et coordonner de manière souple et efficace les actions entreprises par l'Etat, le secteur privé, les ONG et les communautés de base. Le PANE met également un accent sur le partenariat en matière de coopération.

## 1. CONTEXTE

### 1.1. Bref aperçu sur le Burkina Faso et historique concernant le PANE

Le Burkina Faso est un pays sahélien enclavé, ayant une superficie de 274 200 km<sup>2</sup> et une population estimée à près de 10 millions d'habitants, avec un taux d'accroissement annuel de 2,63%. Le pays est confronté à une situation de dégradation accélérée de ses ressources naturelles renouvelables, causée par les sécheresses persistantes et les actions de l'homme.

C'est dans un tel contexte que le Burkina Faso a souscrit à plusieurs engagements internationaux, dont ceux issus de « Rio 92 », qui visent à assurer le développement durable. Mais avant « Rio 92 », le pays avait initié et développé plusieurs stratégies, dont le PANE qui a été adopté en 1991, pour assurer son développement. Les bases du PANE avaient été définies par un atelier national, et enrichies par diverses

consultations nationales et internationales **et par** des concertations avec les partenaires de coopération **Après** la conférence de Rio en 1992, il s'est donc **avéré** nécessaire de relire **le** PANE pour l'**adapter** à la nouvelle approche adoptée. La relecture a été faite par **le** même genre d'approche que **celle** appliquée pour la **rédaction** du document initial.

## 1.2. **Présentation** sommaire de la situation actuelle en matière de la diversité biologique

L'**état** actuel de la diversité biologique du pays est marqué par la pression destructrice de l'homme et des animaux qui se traduit principalement les feux de brousse, **la** culture itinérante, **la** pression démographique, le sur-pâturage et la surexploitation des ressources biologiques. A ces facteurs **anthropiques** s'ajoute **l'effet** de la succession de sécheresses qui se manifestent depuis **1970**. La conjugaison de ces deux principaux **facteurs** entraîne la dégradation accélérée de la diversité biologique.

Pour parer à cette tendance, des actions ont été et sont entreprises par **le** pays pour assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques.

Les résultats des inventaires taxinomiques réalisés dans le cadre de l'étude nationale sur la diversité biologique se présentent comme ci-après.

### 1.2.1. **Les espèces**

L'**état** de l'inventaire taxinomique des **espèces** recensées par composantes de la diversité biologique au Burkina Faso est le suivant:

#### a) **Faune:**

- Insectes :	1 527
- Faune aquatique :	276
- Faune sauvage :	655
- Faune domestique :	14
<b>TOTAL</b>	<b>2 472</b>

#### b) **Flore :**

- Champignons supérieurs	9
- <b>Algues</b> :	191
- Plantes herbacées aquatiques	185
- Plantes herbacées terrestres	751
- Plantes ligneuses	505
<b>TOTAL</b>	<b>1 641</b>

### 1.2.2. Les écosystèmes

Au Burkina Faso, il existe trois (3) principaux types d'écosystèmes ; ce sont :

- les écosystèmes terrestres (25.140.000 ha, soit 91,22% de la superficie du territoire national) ;
- les écosystèmes aquatiques (72.500ha, soit 0,26% de la superficie du territoire national) ;
- les écosystèmes intermédiaires (3 7 1.000 ha, soit 1,34% de la superficie du territoire national) ;

Le reste du territoire est couvert par d'autres types de milieu, tels que les dunes, les rochers, les rivières, les villes et autres agglomérations,

### 1.2.3. Les ressources biologiques

Les habitats les plus riches en espèces (qualitativement et quantitativement) se résument aux différentes aires de conservation de la faune terrestre (parcs nationaux, zones cynégétiques, réserves de biosphère, etc.), aux forêts classées, et aux zones humides naturelles et artificielles (mares, lacs de barrages, périmètres aménagés, etc.).

Les offres de la diversité biologique à l'économie nationale en 1996 se présentaient comme suit

- bois sur pied: 177,394 millions de m<sup>3</sup> ;
- grande faune; 3 5 espèces ;
- pêcheries: 12 500 tonnes par an ;
- céréales: 2 963 300 tonnes par an ,
- oléagineux : 194 400 tonnes par an ;
- tubercules : 4 1 170 tonnes par an ;
- plantes à fibre : 177 600 tonnes par an ;
- animaux domestiques : 19 millions de têtes ;
- volaille: 22 millions de têtes.

### 1.2.4. Endémisme

Au Burkina Faso, l'état de l'endémisme au niveau de la flore et de la faune est très mal connu. Néanmoins, il a pu être établi que 23 espèces végétales inventoriées au Burkina Faso sont endémiques de l'Afrique de l'Ouest.

### 1.2.5. Les menaces

En ce qui concerne les menaces qui s'exercent sur les espèces, peu d'inventaires ont été faits, en raison de l'état relativement récent de l'attention accordée aux divers éléments constitutifs de la diversité biologique globale du pays. Cependant, il est établi que les pertes de la diversité biologique au Burkina Faso sont essentiellement dues aux menaces et tendances suivantes :

- les feux de brousse et la destruction du biotope ;
- la pression démographique entraînant la diminution de la jachère ;
- la culture itinérante et la destruction des espèces et écosystèmes ;
- la pauvreté entraînant le recours à la satisfaction des besoins immédiats ;
- la dégradation climatique contribuant aux manifestations des sécheresses répétées.

### 1.2.6. Les mesures prises pour assurer la conservation de la diversité biologique

Les mesures en vigueur destinées à renverser la tendance s'articulent autour de la réglementation, la programmation, la planification et l'exécution d'actions de développement. Les principaux éléments de ces mesures sont.

- le Programme d'Ajustement Structurel et ses composantes sectorielles ;
- le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) ,
- le plan stratégique de la recherche scientifique et technologique ,
- la Réorganisation Agricole et Foncière (RAF) ;
- le Code de l'Environnement ;
- le Code Forestier ;
- le Code de l'eau ;
- le Code minier ;
- les Projets de Développement Rural Intégré.

### 1.2.7. Financement des activités portant sur la diversité biologique

Selon les données officielles, la mise en oeuvre de l'ensemble des mesures par les structures gouvernementales au cours des cinq dernières années (1992- 1996) a coûté 230 579 millions de F CFA (pour ce qui concerne les budgets annuels et les projets inscrits au Programme d'Investissement Public) qui se décomposent comme suit : 11 433 millions F CFA financés sur les fonds propres de l'Etat, 13.181 millions F CFA supportés par l'autofinancement d'activités et 205 966 millions F CFA au titre des appuis extérieurs (prêts et subventions). Outre ces dépenses, il y a la contribution financière importante des ONG et des entreprises privées à la gestion des ressources naturelles renouvelables.

Le besoin financier de l'Etat burkinabè pour compléter ses efforts propres s'élève à 27 056 millions F CFA non dévalués pour l'ensemble des actions inscrites en 1994 aux trois programmes cadres définis par le PANE, notamment, le Programme Cadre pour la Gestion des Patrimoines Nationaux, le Programme Cadre de Gestion des Terroirs et le Programme Cadre d'Amélioration du Cadre de Vie.

### 1.2.8. Arrangements Institutionnels

Après son adhésion à la Convention sur la Diversité Biologique, le Burkina Faso a tout de suite entrepris d'adapter progressivement ses stratégies, plans d'action, programmes et projets de développement aux termes de ladite Convention. Cela a conduit, entre autres, à la réorganisation institutionnelle pour une meilleure intégration des actions, notamment, la création d'un département ministériel chargé à la fois de l'Environnement et de l'Eau, et la création d'un Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (CONAGESE). Le CONAGESE est un cadre de d'information et de concertation et un organe consultatif et participatif permettant d'intégrer harmonieusement les préoccupations

**environnementales** dans le développement du Burkina Faso. Cette institution est le Point focal de la Convention sur la diversité biologique.

Placé sous la tutelle administrative du **ministère** chargé de l'environnement, le Secrétariat Permanent du **CONAGESE** a pour **tâches** :

- d'analyser la cohérence des politiques actuelles ou à venir en matière de gestion de l'environnement et ressources **naturelles** et de proposer les actions à mener en vue de la mise à jour périodique de la politique nationale en matière d' environnement ;
- de participer à l'élaboration et au suivi de la mise en oeuvre des stratégies sectorielles des départements ministériels, des institutions et des ONG ayant un lien avec l'environnement ;
- de participer à l'élaboration des différentes conventions et **accords** relevant de l'environnement et d'assurer la coordination et le suivi de leur mise en **oeuvre**;
- de participer à l'**élaboration** et à l'application des textes législatifs et réglementaires et des stratégies et **plan** d'action ayant un lien avec l'environnement ;
- d'inventorier périodiquement les projets et programmes qui ont un impact sur l'**Environnement**,
- de capitaliser et **diffuser** des informations **environnementales**.

La **stratégie** établie par cette institution pour informer et permettre la pleine participation de la population à la mise en oeuvre de la Convention sur la **diversité** biologique est la création d'un Comité National de la Diversité Biologique, doté de deux organes qui sont le Bureau de la Diversité **Biologique** et le Comité Technique National de la Diversité Biologique, La suite convenue de cet arrangement institutionnel est la création de Comités décentralisés de pilotage des stratégies de mise en oeuvre de l'**ensemble** des Conventions issues de Rio 92

Outre ce système de coordination au niveau de l'administration publique dans lequel font partie le secteur privé, il faut noter avec satisfaction **les** initiatives des bailleurs de fonds à mettre en place un cadre de concertation en leur sein **en** vue de mieux soutenir les actions du Gouvernement pour le développement.

## 2. PLACE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DANS LA SOCIETE **BURKINABE**

Comme précédemment souligné, la diversité biologique représente un tout pour la **société burkinabè**. Les services rendus par la diversité biologique aux populations peuvent être subdivisés en cinq entités qui sont:

- la production des biens de consommation (alimentation, vêtements, mobilier, abris, etc.);
- la mise à disposition de produits médicinaux (extraits des plantes, des animaux);
- **valeurs** socio-culturelles (totems, lieux de culte, contes et légendes, symboles coutumiers etc.);
- autres services (utilisations scientifiques, technologiques, éducatives, récréatives, esthétiques, etc.).

Néanmoins, les **avantages** tirés des ressources biologiques au Burkina Faso sont fonction des **vertus** que donnent les différents groupes ethniques du pays aux **espèces**. En effet, l'importance accordée à une **espèce végétale** ou animale, à travers ses produits, est relative et évolutive: relative, quant on tient compte des diversités d'usages chez tels ou tels groupes ethniques, évolutive, car avec le temps un produit peut faire l'objet d'un grand intérêt ou d'un désintéressement de la part de ses utilisateurs. Par exemple, l'usage alimentaire fait des graines de *Acacia macrostachya* en pays Moosé et Samo est totalement inconnu chez beaucoup d'autres ethnies au Burkina Faso.

Aussi, toute espèce de **flore** ou de faune doit **être** considérée comme ayant des vertus précieuses pour l'homme et la société. Ceci, les communautés locales du Burkina Faso le savent, **et** c'est pourquoi il existent des pratiques traditionnelles suivantes de conservation de **la** diversité biologique :

- **la** conservation de reliques forestières villageoises dites "bois sacrés", à but culturel ou religieux ;
- **la** création de système de parcs agroforestiers pour *le* maintien de **la** fertilité des sols ou pour **la** fourniture de produits forestiers **à l'homme** ;
- **la** protection **clanique** ou patronymique d'espèces **animales** ou végétales en guise de totem (**ex**: crocodiles, hippopotames, python de **Sebba**, **silures**, etc.) ;
- l'interdiction par la religion ou **la** tradition d'exploiter certaines espèces animales;
- **la réglementation** traditionnelle de **l'exploitation** de certaines ressources animales ou végétales (**ex**: organisation de la chasse et de la pêche villageoises, cueillette, récolte de céréales);
- les pratiques coutumières à effet de protection indirecte des espèces (feux de brousse coutumiers).

### 3. OPTIONS STRATEGIQUES DE CONSERVATION **ET** D'UTILISATION DURABLE DE **LA** DIVERSITE BIOLOGIQUE

Les politiques de gestion des ressources naturelles du Burkina Faso visent à atteindre les objectifs recherchés pour assurer le bien **être** des populations. Cependant, certaines politiques de développement n'obéissent pas au **souci** de développement durable, tant **recherché** de nos jours.

En **effet**, dans un pays aux ressources limitées comme le Burkina Faso, il y a parfois tendances à atteindre des objectifs immédiats au détriment de la diversité biologique. C'est le cas notamment de :

- **la culture de l'igname** et du coton qui nécessite à chaque fois **des terres** riches, d'où des défrichements **massifs** et itinérants qui n'épargnent pas **les** espèces **végétales**, perturbent les **écosystèmes** et rendent vulnérables la faune que ces derniers abritent ;
- l'abandon des **variétés** et races locales de céréales et d'animaux domestiques au profit de celles plus productrices mais exotiques.

Sur le plan institutionnel et juridique, il y a également une situation qui ne favorise **pas** la conservation et **l'utilisation** durable de la **diversité** biologique ; il s'agit de l'insécurité foncière qui n'incite pas les usagers à réaliser pas des investissements durables.

Du point de vue stratégique, il existe deux menaces principales qui **présentent** sur la **diversité** biologique. Il s'agit du manque d'un véritable programme d'éducation environnementale et du faible niveau de **connaissance** de l'**endémisme** des espèces de **flore** et de faune,

#### 4. PARTIES PRENANTES A LA **GESTION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**

Plusieurs structures nationales et internationales sont parties prenantes dans la gestion des ressources biologiques au Burkina Faso. Il s'agit

- **au plan** national, de départements ministériels et leurs structures décentralisées et des ONG ;
- sur le plan international , de bailleurs de fonds et institutions de recherche et de développement.

##### **4.1. Structures nationales étatiques**

a) Ministère chargé de l'Agriculture et Ministère chargé des **Ressources** Animales

Ces **deux** départements mènent les activités de gestion des ressources naturelles à travers 12 structures décentralisées que sont les Centres Régionaux de Promotion **Agro-pastorale** qui interviennent sur le terrain à travers les Services Provinciaux de l'**Agriculture** ou Les Services Provinciaux des Ressources Animales.

b) **Ministère de l'Environnement** et de l'**Eau**

Ce **ministère** est le garant institutionnel de la conservation et de l'utilisation **durable** des ressources naturelles renouvelables. Il intervient spécifiquement dans les domaines de l'environnement, **des** forêts et de l'eau.

En ce qui concerne l'environnement et les forêts, l'intervention est principalement menée par :

- des structures **centrales**, notamment le **Secrétariat Permanent du Conseil National** pour la Gestion de l'**Environnement**, la Direction Générale des Eaux et Forêts et ses directions techniques centrales, la Direction Générale de la préservation de l'**Environnement** et le Centre National de Semences Forestières ;
- des Directions Régionales de l'**Environnement** et des Eaux et Forêts qui sont au nombre de dix (10) avec 30 Services Provinciaux de l'**Environnement** et des Eaux et Forêts.

En **matière** d'Eau, l'intervention se fait à travers :

- la Direction Générale de l'**Hydraulique** et ses directions techniques centrales ;
- dix (10) Directions Régionales de l'**Eau** dont les équipes travaillent à la mobilisation des ressources en eau pour la satisfaction des besoins de consommation ou d'irrigation.

c) **Ministère** des enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique

Les actions menées par ce département ministériel en **matière** de gestion des ressources naturelles et de systèmes de production portent essentiellement sur la recherche **Les structures chargées des programmes de recherche sont les** suivantes :

- l'Institut de Développement Rural ;
- l'**Institut** de Recherche en Science de Santé ;
- la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Ouagadougou ;
- l'institut de l'**Environnement** et de Recherches Agricoles;
- l'Institut des Sciences des Sociétés;
- la Faculté des Sciences et Techniques,
- l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologique

d) Ministère des Infrastructures, de l'**Habitat** et de l'Urbanisme

**Les structures** de ce ministère impliquées dans la gestion des ressources naturelles et du système de production **sont** au nombre de trois:

- la Direction **Générale** de l'urbanisme ;
- la Direction Générale des Infrastructures Routières ;
- l'**Institut** Géographique du Burkina;

e) Ministère des Transports et du Tourisme

Les structures **impliquées dans les** actions de gestion des ressources naturelles et du **système de** production sont :

- la Direction de la Météorologie Nationale;
- la Direction chargée du tourisme.

f) **Ministère de la Santé**

La **contribution** de ce ministère porte sur l'exploitation rationnelle des produits médicinaux de la Bore et de la faune. Une **structure** technique, la Direction des services pharmaceutiques, est chargée de cette tâche.

**g) Ministère du Commerce et de l'Artisanat**

Au niveau de ce **ministère**, c'est principalement la Commission Nationale des Prix qui contribue dans le domaine de l'utilisation des produits de la diversité biologique,

h) Ministère chargé des finances.

Une (1) institution de ce **département** ministériel, notamment le service des douanes, participe au contrôle de l'exportation des produits de la **diversité** biologique.

i) M\_inistère chargé de l'administration du territoire

A ce niveau, ce sont les services administratifs provinciaux et départementaux qui sont impliqués

**j) Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat**

En ce qui concerne ce département ministériel, ce sont la Direction Générale du **Développement Industriel**, la Direction **Générale** du Commerce, et l'**Inspection** Générale des Affaires Economiques qui sont les plus **impliquées** dans les actions en matière des ressources naturelles et du système de production, notamment en ce qui concerne:

- l'élaboration et la mise en oeuvre des **stratégies** de commercialisation des matières premières agricoles et animales à l'exportation ;

- **l'élaboration et le** contrôle de l'application des réglementations en **matière** de **qualité**, de normalisation.

Les principales structures impliquées dans la gestion des ressources renouvelables de l'environnement sont :

- la Direction Générale **des Mines** ;

- **la Société** Nationale d'Electricité du Burkina

#### 4.2. Les **Organisations Non Gouvernementales et Associations**

Plusieurs ONG financent **et/ou** réalisent des activités entrant dans **le** cadre de la gestion des ressources naturelles au Burkina Faso. En général, leur approche est basée sur la participation totale des populations et des techniques applicables par celles-ci. Parmi ces ONG on peut citer :

- l'**OXFAM** qui finance et exécute, en collaboration **avec les CRPA**, le Projet Agroforestier dans les zones de **départ** de migrants ,

- le **Projet Agro-Ecologie** qui est en **fait** un projet financé par des ONG allemandes travaillant également avec les **CRPA** des zones de **départ** de migrants ;

- la Fondation **Jean Paul II** pour le Sahel ;

- la Fondation des amis de la nature (**NATURAMA**);

- l'«EURO-ACTION ACCORD, bailleur du projet « défense et restauration des sols » dans le centre nord du pays ;

- la **Fédération** des Unions Nationales des Groupements Naam (F.U.N.G.N.);

- les Associations des Chasseurs du Burkina ;

- les Associations des Tradipraticiens ;

#### 4.3. Les structures traditionnelles

Au Burkina Faso, il existe pratiquement un droit coutumier sur les terres, représenté par les « chefs de terres », et partant, sur les ressources biologiques qui se trouvent dans les terroirs. Aussi, les chefs de terre sont les garants traditionnels de la gestion des ressources biologiques.

#### 4.4. Les Institutions internationales

Elles sont constituées des bailleurs de fonds et des institutions et organisations sous -régionales et internationales

##### 4.4.1. Les bailleurs de fonds

Parmi les bailleurs de fonds, on peut citer :

- le Programme des Nations Unies pour le Développement;

- Programme des Nations Unies pour l'Environnement;

- l'organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO);

- le Fonds d'Équipement des Nations Unies ;

- le Programme Alimentaire Mondial ;

- l'Union Européenne ;

- le Fonds International pour le Développement Agricole;

- l'«Office des Nations Unies pour le Sahel,

- l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID);

- la Banque Mondiale ;

- la Caisse Française de Développement;

- la Banque Africaine de Développement;

- la Banque Ouest Africaine de Développement;
- les **coopérations** bilatérales ( ex : Agence Canadienne pour le Développement International, Coopération Suisse, Coopération Néerlandaise.. ).

#### 4.4.2. Les institutions et /ou organisations sous - régionales et internationales

Les institutions sous - régionales et internationales qui interviennent dans la gestion des ressources biologiques et du système de production sont

CILSS, CIEH, ICRAF, ICRISAT, IITA, CRTO, IPD/AOS, OCCGE, Antenne Sahélienne, ORSTOM, CIRAD, UICN, etc.

### 5. MISE EN OEUVRE DES ACTIVITES PROGRAMMEES

Un Programme d'Action a été élaboré sur la base d'une priorisation des interventions regroupées par thème et par programme cadre. Cette priorisation est faite pour répondre au souci de **sauvegarder** les acquis et de poursuivre les actions en cours, d'une part. et à la nécessité d'**améliorer** la gestion de l'environnement (physique, social, économique, écologique et institutionnel), d'autre **part**. Le programme d'action a été conçu pour une durée de cinq ans, et couvre une série d'interventions **sectorielles** et multisectorielles.

Les activités ont été conçues sous forme de projets et comportent deux grands volets volet appui institutionnel et volet investissement.

Les projets d'appui concernent le renforcement des capacités de conception, de mise en oeuvre et de suivi - évaluation des actions programmées, tandis que les projets d'investissement physique visent à consolider les actions de base pour la protection, la conservation, la régénération des ressources naturelles renouvelables et l'amélioration du bien être des populations, conditions préalable à l'utilisation durable des ressources naturelles.

Afin de veiller à une exécution correcte des actions, il est **prévu** que les projets de longue durée (4 ou **5 ans**) soient évalués à mi-parcours, ce qui permet d'apprécier les progrès et de prendre des mesures pour rattraper les retards éventuels.

### 6. COUT DU PROGRAMME D'ACTION

Toutes les dépenses réelles faites **dans le cadre du** Programme d'Action n'ont pas pu être comptabilisées, au regard de la multitude des catégories d'**intervenants** (structures de l'**Etat**, **ONG**, Associations et particuliers) et de la difficulté de centralisation des données. Cependant, une certaine **évaluation** du coût de la réalisation des actions de 1992 à 1996 a été **réalisée** et se présente comme **ci-après**

#### 6.1. Sommaire des dépenses

Les dépenses ici présentées sont relatives aux actions menées par les structures de l'**Etat**. Les financements sont assurés par les fonds propres de l'**Etat**, les autofinancements des activités et les subventions et prêts obtenus de la coopération bilatérale et multilatérale. Le tableau ci-après présente le bilan de ces dépenses de 1992 à 1996. Comme on peut le constater à travers ce tableau, les efforts

consacrés à la gestion des ressources de l'environnement sont **allés** globalement croissant durant la période **considérée**.

**Tableau n° 1: Sommaire des dépenses (en millions de F CFA).**

Années	1992	1993	1994	1995	1996	TOTAL
Provenance						
Etat	1.765	3.012	2.787	1.694	2.175	<b>11.433</b>
Autofinancement	1.573,97	1.966,95	3.700,02	3.436,22	2.502,98	<b>13.180</b>
Coopération	32.302	41.233	33.440	45.061	53.930	<b>205.966</b>
<b>Total</b>	<b>35.641</b>	<b>46.212</b>	<b>39.927</b>	<b>50.191</b>	<b>58.608</b>	<b>230.579</b>

Source : Budget de l'Etat et Direction de la Coordination et de l'évaluation des investissements (Ministère chargé des finances)

## 6.2. Les besoins financiers non satisfaits

Les besoins financiers non satisfaits sont ceux recherchés à travers les projets pour venir compléter les efforts déployés par l'Etat afin de tirer un meilleur bénéfice et mieux gérer durablement la diversité biologique nationale. Les résumés des besoins sont ci-après présentés,

**Tableau n°2: Synthèse des besoins financiers recherchés par programme cadre du PANE**

Programme cadre	Montant (avant dévaluation du Franc CFA) en millions FCF A
Gestion des patrimoines nationaux	19 791
Gestion des terroirs	1 554
Amélioration des conditions de vie	2 785
Gestion de l'information sur le milieu naturel	1 051
Développement des compétences en environnement	1 875
<b>T O T A L</b>	<b>27 056</b>

Source : Programme d'investissement du PANE, 1994.

Il faut noter qu'il existe de sérieuses difficultés pour mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre de ces programmes. Les conséquences en sont que, relativement, peu de projets ont effectivement reçu un financement.

## 7. PARTAGE DE L'EXPERIENCE

Comme souligné précédemment, le Burkina Faso développait déjà de nombreuses initiatives en faveur de l'environnement et du développement avant la Conférence de Rio 92. L'objectif global de cette politique vise essentiellement l'autosuffisance et la sécurité alimentaire et repose sur une gestion rationnelle des ressources naturelles. C'est donc pourquoi, tous les gouvernements qui se sont succédés depuis l'indépendance du Burkina Faso, en 1960, se sont investis à rechercher les solutions idoines à travers des programmes de développement soutenus par la recherche scientifique, pour stopper la dégradation des ressources naturelles et promouvoir leur régénération. Pour illustrer ces efforts, nous citerons en guise

d'exemple, la création de réserves forestières et de la faune, la lutte contre la désertification à travers le Plan National de Lutte contre la Désertification (1986), puis le Plan d'Action National pour l'Environnement PANE, 1991). C'est donc dire que même si le concept de conservation de la diversité biologique paraît nouveau (ne serait-ce que dans le vocabulaire usuel), il a toujours constitué dans les faits une préoccupation majeure dans notre pays.

Le chapitre qui suit dresse un aperçu global sur quelques expériences du pays en matière de gestion des ressources naturelles renouvelables. Il concerne les politiques et programmes de développement par les principaux secteurs de production, en relation avec la conservation de la diversité biologique. La complexité de la conservation de la diversité biologique est ensuite analysée.

### 7.1. Politiques et programmes de développement agricoles et pastoraux

La politique de développement agricole et pastoral du Burkina Faso est consignée dans la Lettre de Politique de Développement Agricole adressée par le Gouvernement burkinabè à la Banque Mondiale dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) et du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) en 1992.

Trois objectifs sont ainsi définis:

- la modernisation et la diversification de la production;
- le renforcement de la Sécurité Alimentaire,
- l'amélioration de la gestion des ressources naturelles.

Cinq orientations ont ensuite été dégagées parmi lesquelles deux ont un effet direct sur la conservation de la diversité biologique. Ce sont:

- l'accroissement de la productivité par la diffusion de technologies de production intensive;
- le ralentissement de la dégradation des ressources naturelles en prenant notamment les mesures nécessaires dans le domaine foncier.

Ces orientations fondamentales s'inscrivent dans une politique de désengagement progressif de l'Etat qui déléguera plus qu'il ne contrôlera. Le rôle déterminant des acteurs à la base est donc ainsi clairement défini.

Le PASA I s'est achevé en 1995 et devrait être suivi d'un PAVA II de consolidation et d'approfondissement des grandes orientations.

La politique de développement agro-pastoral est mise en œuvre à travers plusieurs programmes et projets (Programmation 1994- 1996):

- projets de Développement Rural Intégrés ;
- programme National de Gestion des Terroirs et Gestion des ressources naturelles;
- projets spécifiques (filères élevage, etc.) ;
- appui institutionnel.

#### 7.1.1. Sous secteur agricole.

Le développement du sous-secteur agricole repose sur les cinq axes spécifiques suivants:

- le développement des céréales (sorgho, mil et riz notamment);
- le développement du coton;
- le développement de la canne à sucre pour la production du sucre;
- le **développement** des autres cultures industrielles telles que l'arachide, le **karité** et le sésame,
- le **développement** des fruits et légumes.

Ces axes sont traduits par des programmes et projets spécifiques. Le développement des céréales est coordonné par un Secrétariat Permanent à la Politique Céréalière et mise en oeuvre par le biais notamment des Projets de Développement Rural **Intégré** et des Projets d'irrigation.

Le défi qui se pose à la **réussite** d'un tel programme **ambitieux** repose **précisément** sur l'observation d'un équilibre durable entre la **conservation** des ressources naturelles **et** le développement, équilibre sans lequel la diversité biologique ne saurait **être** préservée.

Les résultats les plus **significatifs concernant la diversité** biologique sont assez **mitigés**. En **effet**, si d'une manière générale, la production agricole a **effectivement** augmenté, une **telle** augmentation **est** imputable pour l'essentiel à l'extension des **surfaces** cultivées au détriment de la forêt **et**, malheureusement au prix d'une forte dégradation des sols par l'érosion. L'utilisation d'**engrais entraîne** la pollution du milieu et l'**absence** ou l'**insuffisance** du système de jachère conduit à l'épuisement de la fertilité des **sois**.

Par contre, **les** projets de développement **rural** intégré ont su créer une dynamique de **responsabilisation** des populations à la base en matière de gestion des **ressources** naturelles. Les structures comme les Comités **Villageois** de **Gestion** des Terroirs, **qui** se multiplient et se consolident de jour **en** jour, jouent de plus en plus un **rôle** positif dans la conservation des ressources naturelles et de la diversité biologique. Mais **cela** reste encore **insuffisant**.

#### 7.1.2. Sous **secteur élevage**.

L'évolution de la politique de l'**élevage** a été marquée par les **grandes étapes** suivantes:

- avant **les** années 1970, la politique de l'élevage était axée sur la **santé** animale avec pour **objectifs**, la **lutte** contre les **maladies** endémiques;
- **à partir des** années 1970, des projets d'élevage axés sur la production de viande et de lait sont progressivement apparus.

Le développement de l'**élevage** s'inscrit dans le cadre spécifique des programmes sectoriels d'appui à l'**élevage**. Ces **programmes** poursuivent les objectifs spécifiques **suivants**:

- le renforcement institutionnel;
  - l'**appui** aux **aménagement**s pastoraux ;
  - le développement laitier ;
  - la recherche • développement;
- 
- la **collecte** et le traitement des statistiques animales;
  - le **développement** des **animaux**;
  - le suivi des zones pastorales.

### 7.1.3. Sous secteur **forêt, faune et pêche.**

Les **objectifs** de développement de ces trois sous-secteurs s'inscrivent dans le cadre plus global du Plan d'Action National pour Environnement, adopté en 1991 et relu en 1993 pour prendre en compte les conclusions de la **conférence** de Rio. Les principaux objectifs du PANE sont rappelés plus haut

Plus **spécifiquement**, les **objectifs** des trois sous-secteurs (forêts, **faune et pêche**) sont énoncés dans la politique **forestière** nationale. Ce sont essentiellement:

- la valorisation des ressources forestières par des méthodes rationnelles d'aménagement et d'exploitation;
- la **génération** d'emplois et de revenus stables en **milieu** rural,
- la **conservation** de la **diversité** biologique, en particulier la **sauvegarde** des espèces animales et **végétales** menacées de disparition;
- l'**amélioration** du cadre de vie;
- l'**amélioration** continue des **connaissances** et de l'**information** sur les **ressources naturelles**.

La **réalisation** de des **objectifs** des trois **sous-secteurs** s'inscrit dans les programmes **définis** par le PANE. Ce **sont** :

- du programme cadre de gestion des patrimoines nationaux;
- du programme cadre de gestion des **terroirs**;
- du programme cadre d'amélioration des conditions de vie.
- du **programme** national de gestion de l'**information** sur le milieu naturel;
- du programme de développement des compétences en environnement.

L'objectif global du Programme Cadre de Gestion des Patrimoines Nationaux (**PCGPN**) est **d'assurer** la gestion **efficace** des ressources **naturelles** et l'espace national.

Le Programme Cadre de Gestion des Terroirs (**PCGT**) a pour objectif global de **responsabiliser** les populations rurales dans la gestion **des** ressources naturelles par une **intégration** des politiques de développement, une sécurité foncière, un maintien et une **amélioration** de la base de production.

Le Programme Cadre **d'Amélioration** des Conditions de Vie (**PCACV**) a pour objectif d'intensifier la participation des populations rurales et urbaines à la saine gestion de leur **environnement**, de **renforcer** les **infrastructures** essentielles et de **contribuer** à leur doter de moyens **d'existence** durable.

Le Programme National de Gestion de l'**information** sur le Milieu **naturel** (**PNGIM**) vise, entre **autres**, à améliorer la pertinence, la **qualité**, la disponibilité des informations sur l'**environnement** et **renforcer** les mécanismes **nationaux** de traitement et de **diffusion** de l'**information**.

Le Programme de Développement des Compétences en Environnement (**PDCE**) vise à **renforcer** les **compétences** humaines et les capacités techniques nationales **nécessaires** à la mise en oeuvre du PANE et au développement **durable**.

De toute évidence, tous ces programmes ont un impact **direct** sur la gestion durable des ressources naturelles et, partant, sur la **conservation** de la diversité biologique.

Plusieurs projets ont été initiés et exécutés, ou sont en cours de réalisation, dans le cadre des différents programmes ci-dessus énumérés. Bon nombre de ces projets ont aboutis aux résultats escomptés. Cependant, l'ensemble de ces résultats n'a pas été intégré dans un stratégique globale de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique. Cette lacune sera résolue par la Stratégie nationale et le Plan d'Action en matière de diversité biologique qui est en cours d'élaboration.

## 8. DIFFICULTES RENCONTREES

Les difficultés rencontrées dans la mise en application des politiques et programmes sont principalement les suivantes :

- l'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers ;
- les difficultés de mobilisation des fonds de la coopération multilatérale ;
- l'insuffisance de la concertation entre les acteurs de développement,
- la priorisation de la satisfaction des besoins immédiats au détriment de l'utilisation durable en raison de la pauvreté;
- la surexploitation des plantes médicinales en raison de la dévaluation du Franc CFA en 1994

## CONCLUSION

La conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ont, depuis la période coloniale, été prises en compte de façon implicite dans les politiques de planification, de gestion et de recherche concernant les ressources naturelles au Burkina Faso. Mais les efforts consentis sont variables en fonction des différents domaines.

C'est en matière de gestion des forêts, de la faune et des pêches que les efforts ont été les plus remarquables. En effet, on dispose pour ces domaines, des programmes de conservation *in-situ*, même si des difficultés de gestion persistent.

En matière d'agriculture, plusieurs collections d'espèces, de sous-espèces, de variétés et d'écotypes ont été réalisées et conservées *ex-situ* soit sur place soit auprès des organismes mandatés. C'est essentiellement la recherche qui détient des collections, chaque institut entretenant le matériel nécessaire à ses propres activités.

En matière d'élevage, la tendance de la politique est la production, ce qui contribue à l'abandon des races peu productives mais adaptées aux conditions locales.

Pour tous ces domaines, la législation devrait être adaptée afin de favoriser une conservation véritable de la diversité biologique qui responsabilise les populations locales.

Comme indiqué tout au long du présent document une réelle volonté politique ainsi que des plans stratégiques existent. Cependant, il urge d'adapter toutes les approches aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique à laquelle le Burkina Faso est Partie contractante.

Le Burkina Faso a besoin du soutien des partenaires de développement pour compléter ses efforts propres de gestion rationnelle des ressources naturelles.